

Gratuité des préservatifs en pharmacie

pour les moins de 26 ans !

Les préservatifs masculins
« Eden » et « Sortez couverts ! »
pris en charge à 100 %
par l'Assurance Maladie

- Sans paiement,
- En pharmacie exclusivement, sur présentation de sa carte vitale ou attestation de droits ou CEAM.
- Sans prescription médicale,
- Pour toute personne de moins de 26 ans

→ Service de santé des étudiants

Depuis le 1er janvier 2023

gouv.fr
étudiant

Préservatifs
En pharmacie,
c'est gratuit !

PHARMACIE

univ-nantes.fr/sante

Nantes Université

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'accès aux préservatifs masculins sera gratuit en pharmacie pour les jeunes de moins de 26 ans à compter du 1er janvier, a annoncé jeudi 8 décembre 2022 Emmanuel Macron.

L'annonce a été faite en marge de la participation du président de la République à une session territoriale du Conseil national de la Refondation (CNR) Santé à Fontaine-le-Comte (Vienne).

Cette annonce s'ajoute à plusieurs mesures déjà prises pour améliorer la santé sexuelle des jeunes :

- gratuité de la contraception chez les jeunes femmes jusqu'à 25 ans inclus ;
- généralisation de l'accès au dépistage sérologique du VIH dans tous les laboratoires de biologie médicale sans ordonnance et avec prise en charge à 100% ;
- élargissement du dépistage sans ordonnance en laboratoire de biologie médicale à d'autres IST et prise en charge du dépistage à 100% pour les moins de 26 ans ;
- prise en charge à 100% de la contraception d'urgence pour toutes sans prescription.